

DECLARATION LIMINAIRE

Réunion de Formation Spécialisée de CSA DI Auvergne Rhône-Alpes du 25 septembre 2023

Monsieur Le Président,

Cette réunion de formation spécialisée de service de CSA DI Auvergne Rhône-Alpes est essentiellement consacrée au bilan du plan annuel de prévention (PAP) 2023.

Force est de constater que si ce bilan PAP a subi des améliorations (prise en compte plus systématique des mesures de prévention actuelles pour mieux mettre en place les mesures de préventions futures ; prise en compte des problèmes thermiques et du confort visuel à Condorcet), il demeure insatisfaisant pour certaines raisons déjà évoquées dans les instances de CHS CT des années précédentes.

Le SNAD CGT déplore que les agents ne soient pas consultés annuellement pour l'élaboration du DUERP bien que la note ministérielle rende obligatoire cette consultation tous les deux ans. En effet, cette consultation annuelle permettrait de mieux prendre en compte les problèmes récurrents vécus par des agents et les éventuels problèmes de souffrance au travail permettant ainsi d'affiner et d'améliorer le Plan annuel de prévention.

Par ailleurs, le SNAD CGT dénonce que dans ce plan annuel de prévention des risques professionnels la prévention de la Covid 19 soit privilégiée au détriment d'autres risques comme la prévention des violences sexistes et sexuelles (thème que notre organisation syndicale prend à coeur depuis plusieurs années), la prévention des agressions verbales, les risques liées aux troubles musculo-squelettiques (TMS), la formation routière conduite dynamique. Nous le déplorons d'autant plus que cet axe de prévention n'apparaît pas dans le PAP douane de la Direction régionale.

Il est d'autant plus dommageable que ces risques soient négligés dans un climat social anxiogène en liaison avec la réduction comme une peau de chagrin des services depuis plusieurs années et la baisse du pouvoir d'achat des Français depuis le début de la guerre en Ukraine.

C'est la raison pour laquelle, la CGT réitère ses revendications comme la revalorisation du point d'indice au moins égale à 10 %, l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'accroissement du coût de la vie et l'élaboration d'une nouvelle grille indiciaire plus avantageuse pour les agents quels que soient leurs grades et ainsi qu'une meilleure prise en compte de la prévention des violences sexistes et sexuelles.

***Les représentants SNAD CGT au FS de CSA de la DI Auvergne-Rhône-Alpes
L. GRANGÉRAC et A. DECHARROIS***